



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

IUP

Question écrite n° 8595

Texte de la question

M. Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de M. le ministre de l'education nationale sur les instituts universitaires professionnels (IUP). Il le remercie de bien vouloir tirer un premier bilan des 26 IUP ouverts a la rentree 1991. Par ailleurs, il souhaiterait savoir si de nouvelles habilitations sont prevues, notamment dans les departements d'outre-mer.

Texte de la réponse

Soixante universites sont actuellement impliquees dans le dispositif IUP et habilees a delivrer le titre d'ingenieur-maitre ainsi que les diplomes nationaux correspondants. Les 29 premiers IUP ont ouvert leurs portes en 1991, suivis par 55 autres en octobre 1992 et 38 a la rentree 1993. Les 122 IUP ainsi crees totalisent actuellement 13 946 etudiants, dont 41,8 p. 100 dans le secteur secondaire, avec 58 filieres et 58,2 p. 100 dans le secteur tertiaire pour 64 filieres. Parmi les specialites du secteur secondaire enseignees au sein des IUP, le genie des systemes industriels, le genie mathematique et informatique et le genie electrique et informatique industrielle accueillent le plus fort nombre d'etudiants, avec respectivement 30 p. 100, 19,4 p. 100 et 18 p. 100 des effectifs du secteur. En ce qui concerne le secteur tertiaire, l'ingenierie du management, avec 25 p. 100 des effectifs, vient en tete, suivie par les MIAGE (methodes informatiques appliquees a la gestion des entreprises), 20 p. 100, et l'ingenierie du commerce et de la vente (17 p. 100). Les IUP n'ont toutefois pas encore atteint leur regime de croisiere et il est possible que le dispositif soit amene en fonction des conclusions formulees par le groupe de reflexion sur l'ensemble des filieres technologiques. Ce groupe constitue a la demande du ministre de l'enseignement superieur et de la recherche doit remettre son rapport dans le courant du mois d'avril 1994. Il a notamment ete charge de revoir les articulations entre les formations superieures technologiques, car leur developpement et leur diversification posent le probleme de leur identification, de leur positionnement respectif et de leur coherence. Certaines formations de meme niveau (IUP-maitrises technologiques) ou de meme nature (IUP-ecoles d'ingenieurs) se trouvent parfois en concurrence. Une enquete d'evaluation qualitative des instituts deja crees est en preparation et son exploitation permettra d'appréhender le contexte reel et l'efficacite du dispositif, d'autant que les premieres promotions d'etudiants, inscrites en octobre 1991, vont dans quelques mois se presenter sur le marche du travail avec le titre d'ingenieur-maitre. Par ailleurs, la campagne d'habilitation 1994 permettra un examen attentif des nouvelles demandes, de l'ordre d'une vingtaine environ. A l'heure actuelle, aucune demande emanant des universites des departements d'outre-mer n'etant parvenue, il n'y est pas envisage de creation d'institut universitaire professionnalisé.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon André](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8595

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1993, page 4320

Réponse publiée le : 18 avril 1994, page 1924